

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU BUREAU DE CONSULTATION POUR L'EVALUATION FINALE DU PROJET DEFI-ANACARDE

REFERENCE DE L'ACTIVITE

Résultat	Evaluation	
Code nominal	Code ledger	Activité
3842	WJ9_ 7.2	Final Evaluation

Table of Contents

1. Contexte et présentation du projet.....	3
1.1. Présentation du projet	3
1.2. Contexte (social, économique et politique de l'identification et de la mise en œuvre du projet)	4
2. Justification et objectifs de la mission d'évaluation	4
2.1. Justification de la mission d'évaluation	4
2.2. Objectifs de l'évaluation	5
3. Champ de l'évaluation	5
4. Questions d'évaluation	6
5. Approche méthodologique	6
6. Plan de travail et livrables.....	6
7. Modalités de gestion de l'évaluation	7
8. Profil et qualifications du prestataire	8
9. Condition et dépôts de l'offre.....	8
10. Annexes	9

1. Contexte et présentation du projet

1.1. Présentation du projet

Self Help Africa (SHA) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui a fait de l'émergence d'une Afrique rurale prospère et résiliente son cheval de bataille. Ainsi, depuis sa création, elle ne cesse de multiplier la mise en œuvre de projets et programmes en faveur du monde rural surtout avec des approches intégrées qui prennent en compte les volets agricole, pastoral, nutritionnel, humanitaire, eau, assainissement, gestion durable des ressources naturelles, éducation, gouvernance, genre et justice sociale.

Au niveau de l'Agriculture, SHA met l'accent sur le renforcement, la promotion des chaînes de valeur agricoles (CVA), la mise en relation des différents acteurs avec une pleine participation des femmes et des jeunes au niveau des différents maillons.

La filière anacarde a fait l'objet d'une attention particulière pour SHA à travers plusieurs actions et expériences développées en sa faveur au Burkina Faso et au Ghana.

C'est fort de cet engagement, de son intérêt pour la filière et de ces expériences avérées que SHA a concrétisé depuis décembre 2019 un processus de collaboration avec l'Agence Autrichienne pour le Développement (ADA) et qui a abouti au financement et à la mise en œuvre du projet « Développement Economique des Femmes par l'Innovation dans l'Anacarde (DEFI-Anacarde) ».

Cette filière se présente comme une filière porteuse compte tenu de son potentiel en matière de revenu procuré aux exploitants, notamment les femmes et les jeunes et de sa forte intégration dans le marché international.

D'une durée de trois (03) ans, allant de décembre 2019 à novembre 2022, le projet DEFI Anacarde a été officiellement lancé en mars 2020. Il vise à renforcer l'autonomisation économique des femmes à travers l'amélioration de la productivité des vergers, la rentabilité des entreprises et le maintien des conditions favorables au développement social et économique des producteurs et transformateurs de la filière. La mise en œuvre du projet est coordonnée par SHA en collaboration avec l'Union Nationale des Producteurs d'Anacarde (UNPA) et l'appui des services techniques déconcentrés de l'Etat. Il cible au total **2 790 femmes**, en particulier des productrices et transformatrices d'anacarde de la région des Hauts-Bassins et des Cascades, organisées en coopératives de producteurs d'anacarde. Il cible également des groupes de transformatrices artisanales ainsi que des femmes qui ne possèdent pas de vergers mais qui travaillent aux côtés de leurs maris dans les communautés ciblées.

Le projet intervient dans cinq (05) communes que sont : Banfora, Tiéfora, Soubakaniédougou dans la Comoé, Orodara dans le Kénédougou et Karangasso Sambla dans le Houet. Son objectif global est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes dans la zone d'intervention ciblée, tout en appuyant la création d'entreprises autour d'activités génératrices de revenus complémentaires. De manière spécifique, il s'agit de :

- Augmenter la productivité des vergers d'anacarde dans les zones de production,
- Améliorer l'accès des femmes aux actifs commerciaux nécessaires pour la transformation des fruits de l'anacarde.

Les quatre (04) principaux résultats (outputs) attendus du projet sont :

- Augmenter les capacités et connaissances des productrices d'anacarde à bénéficier économiquement, écologiquement et nutritionnellement d'une production durable, intensifiée et diversifiée des vergers d'anacarde ;
- Augmenter les capacités et connaissances dans la gestion poste récolte, le développement de chaînes de valeurs et l'accès aux marchés ;
- Augmenter les capacités et connaissances des femmes productrices et transformatrices dans le développement des entreprises et renforcement des capacités des coopératives et des unités de transformation,
- Réunir les conditions favorables au développement social et économique des femmes de la filière anacarde.

1.2. Contexte (social, économique et politique de l'identification et de la mise en œuvre du projet)

Au Burkina Faso, l'agriculture joue un rôle prépondérant dans le développement socioéconomique des populations. En effet, le secteur agricole représente 21,7% du PIB en moyenne sur la période 2013-2017, et emploie environ 80 % de la population active. Le gouvernement, conscient du rôle moteur de ce secteur dans l'économie, met un accent particulier sur le développement de l'agriculture, qui fait actuellement face à deux enjeux stratégiques : l'intensification et la diversification de la production agricole.

La noix de cajou, qui est une culture d'exportation, se trouve très bien placée pour répondre aux enjeux ci-dessus cités. En effet, troisième produit agricole d'exportation après le coton et le sésame, la noix de cajou joue un rôle moteur dans le développement rural des différentes régions où les vergers d'anacardiens sont présents. Elle génère des revenus pour les populations rurales et représente un facteur de lutte contre la pauvreté. La production est passée de 26 400 tonnes en 2008 à plus de 85 000 tonnes de nos jours. La valeur des exportations de noix de cajou est estimée à plus de 29 milliards de francs CFA soit 2,6% de la valeur totale des exportations en 2011. La transformation de l'anacarde, dominée par des unités semi-industrielles et des transformatrices artisanales évoluant en groupement, n'absorbe qu'une infime partie de la production nationale et peine à se développer. Mais du reste, elle est génératrice d'emplois surtout pour les jeunes et les femmes, source d'accroissement de la valeur ajoutée en exportant un produit semi-fini de plus grande valeur et source de réduction de la dépendance vis-à-vis des acheteurs internationaux pour l'écoulement des noix brutes. Malgré ces avancées significatives, de nombreux problèmes minent le développement de la filière et par conséquent l'épanouissement des femmes productrices et transformatrices artisanales. Les principaux problèmes sont :

- La faiblesse des rendements par rapport à la moyenne africaine ;
- La faible capacité de gestion et de développement entrepreneurial ;
- La faible capacité des acteurs du maillon de la transformation et le manque de technologies modernes ;
- Une commercialisation tournée à plus de 90% vers l'international, et dans le réseau-niche du commerce équitable.

Afin d'apporter une réponse à ces problèmes, SHA a proposé de mobiliser différents modèles et approches développés et améliorés suite à ses nombreuses expériences en Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce contexte que le projet DEFI a été identifié. Cofinancé par ADA et SHA, il ambitionne contribuer significativement à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires, particulièrement des femmes. Démarré en 2019, sa mise en œuvre s'est déroulée dans un contexte national marqué par :

- L'apparition de la maladie à CORONA VIRUS avec ses nombreuses restrictions de déplacement des personnes aussi bien à l'intérieur du pays qu'avec les pays voisins ;
- La dégradation de plus en plus prononcée de la situation sécuritaire au Burkina Faso et dans la sous-région ;
- Un changement de régime anti constitutionnel au Burkina Faso

Au niveau micro, elle a été marquée par une certaine instabilité du personnel SHA devant encadrer et orienter l'équipe de mise en œuvre du projet basée dans la zone d'intervention du projet.

2. Justification et objectifs de la mission d'évaluation

2.1. Justification de la mission d'évaluation

Le projet DEFI-Anacarde a démarré en décembre 2019 pour une durée de 36 mois. Compte tenu de l'apparition de la pandémie de Covid 19 et le retard accusé dans le recrutement de l'équipe du projet, les activités opérationnelles sur le terrain n'ont commencé qu'à partir de mai 2020. Ainsi, une étude de référence a été réalisée courant 2020 et a permis de déterminer pour chaque indicateur, les valeurs de références et les valeurs cibles.

L'évaluation finale vise à établir un bilan final du projet DEFI Anacarde en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention, apprécier les réalisations du projet et leur contribution à l'atteinte des objectifs de développement de la filière anacarde au Burkina Faso.

Cette évaluation doit fournir de nombreux éléments et informations concernant l'ensemble de la phase de mise en œuvre, en plus de l'analyse d'impact spécifique, l'identification des enseignements tirés, la criticité, les éléments d'adaptabilité qui représentent une contribution sûre au Plan stratégique national multisectoriel de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'inégalité, dans lequel ce projet s'inscrit.

Elle devra donc examiner le degré de réalisation des principales réalisations par rapport aux résultats attendus. Elle devra aussi permettre de faire des recommandations et des suggestions pertinentes pour les prochaines interventions.

De façon concrète, il s'agira d'apprécier la mise en œuvre et le degré d'atteinte des objectifs et résultats attendus de l'intervention conformément au document de projet et sur la base des indicateurs identifiés.

Ce faisant, apprécier la contribution du projet à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Les présents termes de référence servent à recruter l'expertise qui va mener l'exercice.

2.2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale du projet DEFI-Anacarde prendra en compte toutes les actions programmées dans le document projet. De façon spécifique, il s'agira de :

- Apprécier la contribution du projet à l'augmentation de la productivité des vergers d'anacarde des femmes y compris les cultures et activités associées ;
- Apprécier la contribution du projet au développement des activités post récoltes (transformation, commercialisation des produits, développement de chaînes de valeurs) ;
- Apprécier la contribution du projet à l'autonomisation (empowerment) des femmes dans la zone d'intervention ;
- Faire ressortir les leçons apprises (réussites et échecs) de la mise en œuvre du projet et faire des suggestions pour une meilleure autonomisation des femmes par la filière anacarde.

Les leçons apprises ne feront pas l'objet d'un titre à part entière, mais, devront, le cas échéant, être rapportées dans les différents titres développés en fonction des questions d'évaluation considérées.

Le résultat de cette étude est principalement destiné à SHA et à ADA pour non seulement informer sur l'action mise en œuvre, mais aussi éclairer le développement d'autres potentielles actions quant aux décisions stratégiques et opérationnelles à prendre. Au-delà de ces institutions, il pourrait servir à tous autres acteurs engagés pour l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier ceux intéressés par le développement d'actions similaires.

3. Champ de l'évaluation

La mission d'évaluation finale du projet DEFI-Anacarde prendra en compte toutes les actions programmées dans le document projet. Elle se déroulera principalement dans la zone d'intervention du projet et partout où besoin sera. Elle doit couvrir l'ensemble de la zone d'intervention du projet et va se concentrer sur les résultats et chercher à déterminer dans quelle mesure l'intervention a entraîné des changements.

Pour pouvoir convenablement traiter les questions, l'évaluation doit prendre en compte les six (06) critères standard d'évaluation de l'OCDE en matière de projet/programme de coopération. Ces critères sont :

- La pertinence ;
- L'efficience ;
- L'efficacité ;
- L'impact ;
- La cohérence ;
- La durabilité.

4. Questions d'évaluation

L'étude sera guidée par les questions d'évaluation suivantes identifiées en fonction des critères d'évaluation retenus.

Efficiences

- L'approche utilisée pour la mise en œuvre du projet a-t-elle été la mieux indiquée pour l'atteinte des objectifs ?
- Quels sont les facteurs qui ont exercé une influence négative ou positive sur la mise en œuvre du projet ?

Efficacité

- Dans quel mesure la mise en œuvre du projet a permis ou permettra (au vu de ce qui a été fait) une augmentation des rendements/productivité des vergers des bénéficiaires ?
- Quel est l'apport du projet dans le développement des activités post récolte de l'anacarde ?
- Quel apport la mise en œuvre du projet a-t-elle eu dans l'autonomisation des femmes dans la zone d'intervention ?

Durabilité

- Dans quelle mesure la dynamique apportée par le projet peut-elle être maintenue au-delà du projet ?
- Quel est l'impact du projet en relation avec les thèmes transversaux : environnement, droit de l'homme, cohésion sociale ?

5. Approche méthodologique

L'approche à utiliser (Non-experimental design) considérera seulement les bénéficiaires du projet. Il s'agira d'apprécier les changements apportés par la mise en œuvre du projet sur les bénéficiaires selon la théorie du changement du projet. Elle sera participative avec la consultation de toutes les parties prenantes importantes. L'échantillonnage devra être rigoureux afin que l'échantillon constitué puisse offrir les meilleures chances de représentativité de la cible considérée.

La mission sera conduite par un consultant ou un bureau d'études indépendant sous la supervision de SHA et du BUCO. Sous réserve de la méthodologie détaillée que le consultant/bureau d'études va proposer, les éléments de méthodologie suivants sont à prendre en compte :

- La tenue d'une rencontre de cadrage de l'étude entre le consultant/bureau d'études et le commanditaire ;
- La validation de la méthodologie ;
- La validation progressive des différents livrables ;
- La validation du rapport provisoire.

Enfin, l'évaluation devra avoir pour référence les lignes directrices de ADA pour l'évaluation des projets et programmes ainsi que celles de l'OCED/CAD¹. Par ailleurs, elle devra entièrement se conformer à l'éthique en matière d'évaluation de projets et programmes de développement.

6. Plan de travail et livrables

La durée totale de réalisation de l'étude ne devrait pas excéder quarante-cinq (45) jours ouvrés mais couvrant la période qui sera précisée dans le contrat de service.

Sous réserve du plan de travail détaillé proposé par le bureau d'études, les éléments mentionnés dans le tableau suivant devront être pris en compte :

N°	ACTIVITES	Responsable	Livrables
----	-----------	-------------	-----------

¹ www.oecd.org

1	Signature du contrat/réunion de cadrage	SHA	Contrat signé
2	Revue documentaire, élaboration de la note de démarrage et des outils de collecte	Bureau de consultation	Note de démarrage+ outils (méthodologie) Inception report
3	Amendement des outils de collecte et de la note de démarrage par l'équipe du Projet en atelier ainsi que l'intégration des amendements	SHA/ Bureau de consultation	Note de démarrage et outils validés
4	Formation des enquêteurs et prétest	Bureau de consultation	Rapport de formation
5	Collecte de données et supervision	Bureau de consultation	Rapport de collecte
6	Traitement, analyse des données, rédaction du rapport préliminaire	Bureau de consultation	Rapport provisoire avec résumé exécutif Evaluation Report + RAF
7	Amendement du rapport provisoire par l'équipe du projet	SHA	Rapport amendé résumé exécutif
8	Restitution du rapport préliminaire avec l'équipe du projet, les partenaires et bénéficiaires	Bureau de consultation	Rapport de restitution
9	Intégration des amendements issus de l'atelier de restitution et élaboration du rapport définitif	Bureau de consultation	Rapport définitif résumé exécutif
TOTAL			

Le consultant /bureau d'études produira, au cours de sa mission, les documents suivants en support numérique (en word et pdf) et physique et les mettra à la disposition du commanditaire :

- Une méthodologie qui sera validée par le commanditaire à l'issue d'une réunion de cadrage ;
- Un rapport provisoire de l'étude et
- Un rapport final une fois les amendements pris en compte
- Le Formulaire d'évaluation des résultats (RAF) pour les évaluations de programmes et de projets renseigné²

7. Modalités de gestion de l'évaluation

L'évaluation est portée par SHA et la supervision qualité est assurée par ADA. Elle devra se mener conformément à l'éthique en matière d'évaluation de projets et programmes y compris l'impartialité et l'indépendance du prestataire retenu³.

² Fourni en annexe

³ <https://www.entwicklung.at/en/ada/evaluation>; www.oecd.org

8. Profil et qualifications du prestataire

La présente mission s'adresse à un prestataire de type consultant/ bureau d'études légalement reconnu et en règle vis à vis de ses obligations fiscales. L'équipe dédiée à l'étude devra nécessairement inclure un chef de mission (consultant principal), un spécialiste genre, un spécialiste des questions agricoles. Pour être pris en compte dans le processus de sélection, les candidats ne doivent pas avoir été impliqués ni dans l'élaboration, ni dans la mise en œuvre du projet DEFI. La participation d'un moins une femme dans l'équipe dans la mesure du possible est encouragée.

En termes de qualifications et compétences requises :

- **Le consultant principal** devra :
 - Avoir un diplôme d'études universitaires de troisième cycle (Bac + 5 au moins) en socio-économie, agroéconomie, économie, étude du développement, relations internationales, gestion des projets ou tout autre diplôme jugé équivalent ;
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 6 ans avec au moins 4 ans d'expérience dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations de projets et programmes ;
 - Avoir une expérience dans l'utilisation de méthodologie de l'évaluation des projets et programmes ;
 - Avoir une maîtrise des techniques participatives et autres approches de collecte et d'analyse des données ;
 - Avoir réalisé au moins deux (02) études similaires ;
 - Avoir une expérience confirmée dans l'analyse des filières agricoles
 - Avoir une bonne connaissance de la filière anacarde au Burkina Faso et ses enjeux serait un atout,
 - Avoir une bonne capacité rédactionnelle, d'analyse et de communication, un grand esprit d'initiative et une parfaite aptitude à travailler en équipe ;
 - Être disponible pour conduire la mission pendant la période convenue ;
 - Avoir une excellente maîtrise du français (parlé et écrit) et d'autres langues locales notamment le dioula,
- **Le spécialiste genre doit** devra :
 - Avoir un diplôme d'études universitaire d'au moins une maîtrise (Bac +4) dans le domaine des sciences sociales, genre, ou tout autre domaine jugé pertinent ;
 - Avoir une maîtrise des techniques participatives et autres approches de collecte et d'analyse des données relatives au genre ;
 - Avoir réalisé ou contribué à réaliser au moins une étude similaire ;
 - Avoir de bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de communication.
- **Le spécialiste des questions agricoles** devra :
 - Avoir un diplôme d'études universitaires d'au moins une maîtrise (Bac +4) en socio-économie, agroéconomie, économie, gestion des projets, ou tout autre diplôme jugé équivalent
 - Avoir des compétences dans le domaine du développement rural, notamment l'approche chaîne de valeurs agricoles.
 - Avoir réalisé ou contribué à réaliser au moins une étude similaire ;
 - Justifier une expérience avérée dans la filière anacarde ;
 - Avoir de bonnes capacités rédactionnelles, d'analyse et de communication.

9. Condition et dépôts de l'offre

L'évaluation est prise en charge par le budget du projet DEFI. Peut soumissionner toute personne physique ou morale ayant une expertise dans les études et évaluations de projet. Les entreprises et organisations qualifiées déposeront obligatoirement des offres technique et financière en **version physique et numérique** à l'appréciation du commanditaire :

L'offre technique comprendra :

- Une lettre d'engagement du consultant/bureau d'études ;
- La compréhension des termes de référence (et d'éventuels commentaires ou observations) ;
- Les expériences similaires du consultant/bureau d'études justifiées par les pages de garde et de signature de contrats ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution,
- Une brève présentation de la méthodologie globale, les outils, l'organisation du travail et le planning d'exécution ;
- La qualification et les compétences de l'équipe clé avec les CV datés et signé des consultants avec les copies légalisées des diplômes et les d'expériences pertinentes avec l'objet de l'étude ;

Une offre financière détaillée qui devra indiquer clairement les coûts afférents à la mission, tels que les honoraires, les voyages, les services et le matériel (carburant, matériel de bureau, mobiliers et fournitures diverses), la reproduction de documents et supports, etc.

Les politiques de **Self Help Africa** (Code de conduite, Politique de protection de l'enfance, Conditions générales pour les marchés de travaux et de services) seront signées par le prestataire retenu.

Les offres doivent être déposées sous pli fermé avec mention « **Offre pour l'évaluation finale du projet DEFI-Anacarde** » au bureau de Self Help Africa sis à Ouaga 2000, côté Est du commissariat de police de Ouaga 2000 au plus tard le **vendredi 16 septembre 2022 à 12h00 précise**.

SHA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une soumission quelconque, toutes les soumissions ou une partie ou d'annuler le processus d'appel d'offre à n'importe quel moment avant l'attribution du contrat sans pour autant encourir une quelconque responsabilité vis-à-vis du soumissionnaire et sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire sur les raisons de sa décision.

Prière de noter que seules les offres complètes et correspondantes aux profils seront traitées.

SELECTION ET VALIDATION DES OFFRES

Un comité de sélection sera mis en place par Self Help Africa pour analyser et évaluer les offres. Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères suivants :

Critères	Note maximale
Expérience pour des études similaires	20
Compréhension et observations sur les TDR	25
Pertinence de la méthodologie globale, organisation du travail et planning d'exécution	35
Qualifications et compétence du personnel clé	20
Total	100

NB : Pour tout renseignement complémentaire contacter Self Help Africa (SHA) à l'adresse suivante : Bureau régional de Self Help Africa sis à Ouaga 2000 côté Est du commissariat de police de Ouaga 2000. Tel : +226) 25 37 57 45.

Email : infowafo@selfhelpafrica.net;

10. Annexes

Il sera annexé les documents suivants :

- Le document du projet
- Les lignes directrices pour l'évaluation des projets/programmes de ADA⁴
- La Politique d'évaluation de ADA⁵
- Le plan de suivi

⁴ <https://www.entwicklung.at/en/ada/evaluation>

⁵ Idem

- Le rapport Baseline
- Formulaire d'évaluation des résultats (RAF) pour les évaluations de programmes et de projets
- Le rapport d'évaluation des indicateurs à mi-parcours,
- Les rapports semestriels et annuels du projet,
- Et tout autre document jugé nécessaire